

Jeudi 25 Août 2016

## ■ FAITS DIVERS - JUSTICE metz-borny

# Vol d'eau... pour remplir une piscine

Entrer par effraction dans un appartement vide... pour brancher un tuyau d'arrosage et dérober de l'eau ! Deux Messins, âgés de 22 et 23 ans, étaient attendus hier, devant le tribunal correctionnel, pour y répondre de vol par effraction commis en réunion. Mais en vain... Ils ont décliné l'invitation de la justice et ont été jugés en leur absence.

Le 4 juillet 2015, les deux prévenus, accompagnés d'un mineur, avaient fracassé la porte d'un appartement à Metz-Borny pour brancher un tuyau. L'eau servait à remplir une piscine gonflable installée, par des riverains, cour du Languedoc, pour les enfants du quartier en ces grosses chaleurs estivales.

C'est l'exploitation de la vidéo-

surveillance installée dans le hall de l'immeuble qui avait permis aux enquêteurs d'identifier le trio (RL du 01/03/16). Et pour cause... Les deux majeurs ont un palmarès judiciaire déjà bien étoffé ! Quant au mineur, c'est devant le juge des enfants qu'il répondra de ses actes.

Lors de leur garde à vue, tous trois avaient reconnu ce vol de 4.000 litres d'eau et les dégradations commises sur la porte. M<sup>r</sup> Arnaud Vauthier, conseil de la victime, réclame 27 € au titre du préjudice matériel pour les 4.000 litres volés et 800 € pour le préjudice moral.

L'affaire a été mise en délibéré au 31 août prochain.

D.-A. D.